

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FOYER - FLE
« MA RÉSIDENCE »



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

FOYER LOGEMENT MA RÉSIDENCE

Foyer Logement Éclaté · 10 rue de la Roseraie · 34510 Florensac · Tél. / Fax : 04 67 77 02 03 · fle.maresidence@avh34.org

Foyer Collectif · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48 · accueil.maresidence@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 28

04

PRÉSENTATION
DE L'ÉTABLISSEMENT



08

ÉLÉMENTS RELATIFS
À L'ACTIVITÉ



10

LES PERSONNES ACCUEILLIES
AU SEIN DU DISPOSITIF



14

FOYER
LOGEMENTS COLLECTIFS



16

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS



20

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES PSYCHOLOGUES



22

ACTIVITÉ



23

ANALYSE DU RÉSULTAT



30

SYNTHÈSE DU RÉSULTAT





PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISME GESTIONNAIRE

- **Association Vallée de l'Hérault**

Adresse : 18, avenue de la Gardie, 34150 Florensac

Tél. : 04 67 77 00 65 Fax : 04 67 77 91 48

siege@avh34.org

Président du Conseil d'Administration : Jean-François CHATEL

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Directeur Général - Laurent MAITRE

Directeur du Pôle - Didier LUCAS

Identité de l'établissement :

- **Foyer ma Résidence**

18 avenue de la Gardie, 34510 Florensac

Tél. : 04 67 77 00 65 Fax : 04 67 77 91 48

accueil.maresidence@avh34.org

Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :

PÔLE ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT

- Foyer de vie et d'accueil de jour Jean Piaget (*Frontignan*)
- SAVS (Agde, Béziers, Clermont-l'Hérault, Lodève, Pézenas, Sète)
- SAMSAH de Béziers
- Résidence Accueil de Béziers
- Accueil Familial
- GEM de Béziers

PÔLE TRAVAIL-HÉBERGEMENT

- ESAT « Ateliers de la Vallée de l'Hérault » (*Florensac*)
- Entreprise adaptée (EA) Ateliers Vallée de l'Hérault (*Paulhan*)
- Foyer « Ma résidence » (*Florensac*)

ÉLÉMENTS DU PROJET ASSOCIATIF

Les origines, les valeurs et engagements associatifs qui ont présidé à la création de l'établissement sont détaillés dans les statuts de l'Association ainsi que dans le Projet Associatif.

Au-delà du handicap et quel qu'en soit le degré, l'association s'adresse à la personne prise en charge, dans le respect de son intégrité. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement global fondé sur des valeurs associatives basées sur le respect de la personne, de sa dignité, de l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté.

L'article 2 des statuts de l'Association précise que :

« L'association a pour but d'accompagner les personnes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel arrivant à l'âge adulte, sans limite d'âge, dans leur vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé, et dans leur intégration sociale, dans la limite des critères de recrutement de ses structures de travail, d'accueil et d'accompagnement. »

Les valeurs associatives sont renforcées par la Charte de bienveillance officialisée en 2014 (cf. annexe).





FOYER MA RÉSIDENCE

2 dispositifs d'accompagnement

Le Foyer d'hébergement collectif
Le Foyer d'hébergement en logements éclatés

- Indications chiffrées relatives aux personnes accueillies et à notre activité
- Réflexion de l'équipe éducative du Foyer d'hébergement sur l'année 2022
- Point sur l'activité menée par l'équipe du Foyer : logements éclatés
- Rapport des psychologues de l'association et de leur travail en réseau

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ

AU FOYER MA RÉSIDENCE

Au cours de l'année 2022, nous avons pu accompagner **41** personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, **16** stagiaires et une personne en Accueil Temporaire.

Nous avons admis **6** nouveaux résidents(es) sur le foyer collectif et une personne dans le cadre d'un accueil temporaire. Cette dernière a pu intégrer ensuite le Foyer Logement Eclaté, ce qui correspondait plus à ses besoins.

Parmi les nouveaux résidents, **3** ont été admis au sein du foyer suite à leur embauche à l'ESAT.

Une personne soutenue par l'ESAT a été accueillie en urgence, compte tenu des relations très tendues avec ses parents chez qui elle habitait depuis des années. À l'issue de cinq mois d'accompagnement, cette personne a pu retourner vivre auprès de sa famille, la situation s'étant apaisée.

Une personne a également été accueillie en urgence, le temps au bout de quatre mois de faire les démarches pour habiter en appartement, avec le soutien de son responsable légal.

Enfin, nous avons également accueilli une personne en situation d'urgence, suite au choix de la Famille d'Accueil de mettre fin à l'accompagnement. Nous avons soutenu cette personne dans la démarche selon son souhait, de se rapprocher de sa Famille d'Accueil Initiale et de sa région d'origine. Ces **2** dernières personnes ne travaillent pas en ESAT.

2 personnes ont fait le choix de quitter le foyer collectif, une pour s'installer auprès de sa mère et l'autre pour vivre en totale autonomie en appartement, avec le soutien de ses proches.

En ce qui concerne le FLE, nous avons accueilli 2 nouvelles personnes, dont une ne travaille pas en ESAT et habite chez sa mère qui ne peut subvenir à ses besoins.

2 personnes ont quitté le FLE, une bénéficiant d'un accompagnement par le SAVS d'AGDE et l'autre pour vivre en résidence accueil, suite à son départ en retraite, avec un accompagnement par le SAMSAH de BEZIERS.

Nous avons d'autre part en lien avec l'ESAT accueilli 16 stagiaires avec pour 2 d'entre eux un accueil durable.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Les stages (ou accueils temporaires) organisés au cours de l'année, répondent à **3** objectifs :

- Pour certains, il s'agit de s'essayer à une nouvelle activité professionnelle et à la vie au foyer, afin de préciser les contours d'un projet professionnel, découvrir plusieurs ESAT, plusieurs activités, avant de formuler un choix et obtenir une embauche. **Stage de découverte.**
- Pour d'autres, le projet professionnel est plus engagé et la demande de stage, vise une embauche, à l'ESAT d'AVH et un accueil au foyer Ma résidence afin de démarrer ou poursuivre un parcours professionnel et social. **Stage en vue d'une admission.**
- Concernant les Accueils Temporaires, ils permettent de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale. Cela peut répondre également à une solution d'urgence, à une interruption momentanée de prise en charge. Mais cela peut aussi proposer pour l'entourage, des périodes de répit.



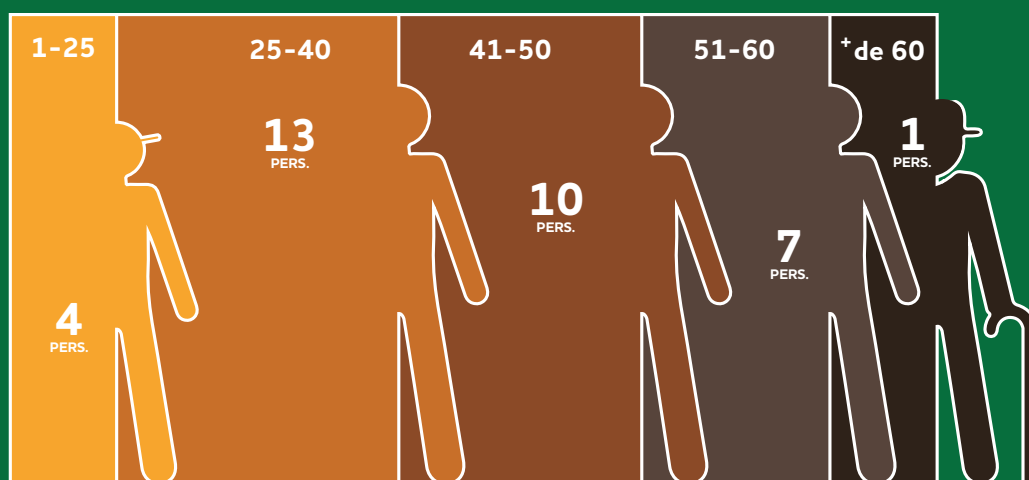
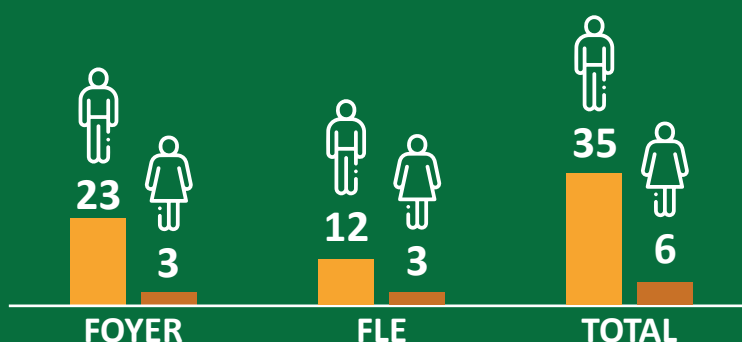
LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DU DISPOSITIF

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition des personnes accueillies au sein du dispositif d'hébergement : par sexe, âge, origine géographique et en fonction des différentes catégories de pathologie et de mesures de protection.

41 personnes accueillies dont **35** hommes et **6** femmes.

La parité n'est toujours pas atteinte, loin s'en faut. Les candidatures au moment des demandes de « stage » reflètent cette tendance, du fait des activités plutôt « masculines » développées dans les ateliers de l'ESAT/EA (métallerie, production bois, assemblage, peinture, dégraissage, espaces verts).

RÉPARTITION PAR SEXE



RÉPARTITION PAR ÂGE

L'âge des personnes accueillies s'échelonne entre 19 et 61 ans. Toutes les tranches d'âge sont représentées. L'âge moyen est de 41 ans (32 ans pour les femmes et de 41 ans pour les hommes).

Actuellement, plus de **41 %** de la population est âgée de 19 à 40 ans, et près de **24 %** de personnes accompagnées sont âgées de 50 ans et plus. Nous observons depuis 2 ans un rajeunissement des personnes accueillies sur le foyer collectif - 43,7 ans de moyenne en 2021 pour 38,5 ans en 2022.

Cet écart d'âge entre les résidents du foyer collectif implique une adaptation permanente des accompagnements quotidiens et des activités, proposées selon la pluralité des besoins, des capacités, des difficultés de toutes les personnes accueillies.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCUEILLIES

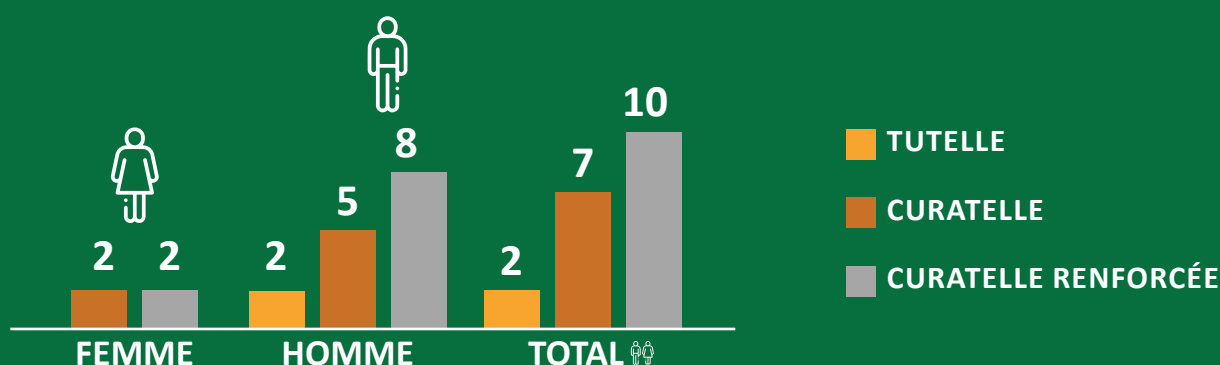


La très grande majorité des demandes d'admission concerne des personnes domiciliées dans le département de l'Hérault.

Une seule personne est originaire d'une autre région que l'Occitanie.

Un très faible pourcentage des demandes sont effectuées dans le cadre d'un rapprochement familial.

RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION

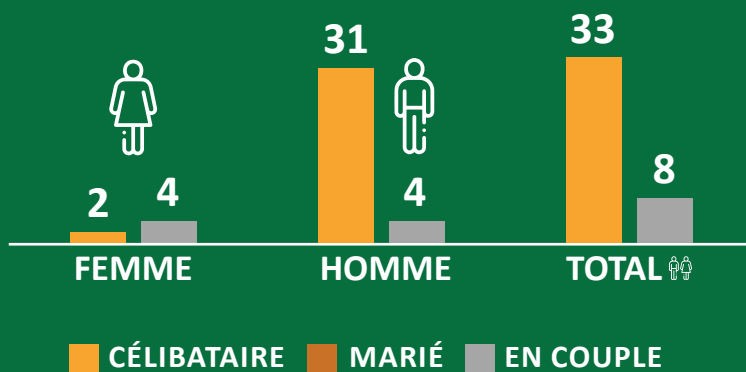


Les résidents concernés par une mesure de protection des majeurs, bénéficient majoritairement d'une mesure de curatelle renforcée. **2** personnes bénéficient d'une mesure de tutelle. Ces mesures concernent **46 %** des résidents du Foyer et **53 %** des bénéficiaires du foyer en logements éclatés.

Ces mesures sont principalement exercées par des associations tutélaires (UDAF, GERONTO SUD, ATG...) et des mandataires indépendants, très peu par les familles (**1** seul bénéficiaire).

Au sein de la structure foyer collectif, sur les **14** personnes ne bénéficiant pas d'une mesure de protection, **7** sont soutenues par leur famille dans la gestion de leur budget, ce qui n'est pas le cas sur le Foyer Logement Eclaté. Le besoin quotidien des résidents conduit les équipes éducatives à être en lien permanent avec les mandataires (téléphone, mail) afin de relayer les demandes des bénéficiaires qui ne sont pas toujours en mesure d'exprimer clairement leurs demandes à leur curateur par téléphone.

SITUATION FAMILIALE



Sur le plan légal, tous les résidents accueillis sont célibataires. Toutefois, un certain nombre d'entre eux peuvent partager une vie affective durable avec un(e) autre résident(e) ou une personne extérieure au service, tout en vivant séparément ou pas. Ils vivent chacun dans un logement individuel, au foyer ou dans un appartement au village.

LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DU DISPOSITIF (SUITE)

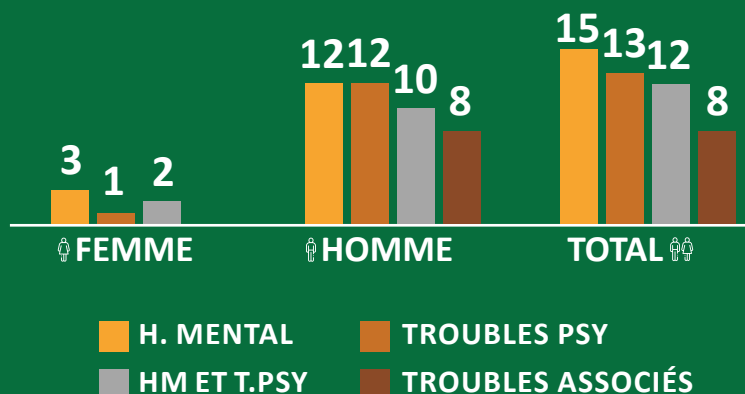
Les troubles psychiques « isolés » ou associés à une déficience intellectuelle concernent la plus grande partie des personnes accompagnées hommes/femmes confondus.

Les dernières admissions et les nouvelles demandes confirment ces observations avec tout de même une augmentation de troubles associés.

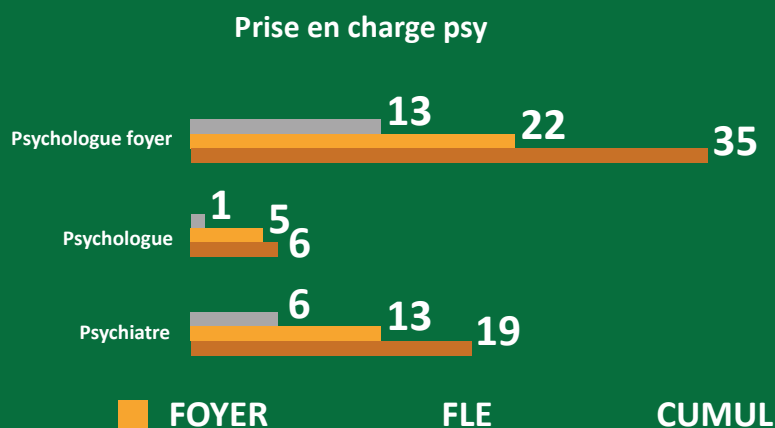
Avec plus de **75 %** de bénéficiaires qui présentent des troubles psychiques associés ou pas à une déficience mentale, **46 %** d'entre eux font l'objet d'un suivi régulier par un(e) psychiatre hospitalier(e) ou libéral(e), et **15 %** par un(e) psychologue libéral(e). La psychologue de l'établissement reçoit régulièrement la quasi majorité des résidents (dans un premier temps du moins) pour des entretiens de soutien, à un rythme plus ou moins régulier, pouvant évoluer vers une prise en charge spécialisée en libéral.

Près de **61 %** des personnes accompagnées travaillent à temps plein, et **19 %** ont un temps de travail compris entre 0,50 et 0,70 % ETP. Nous observons une augmentation du nombre de personnes qui travaillent à temps partiel. Le travail à temps partiel concerne des personnes proches de la retraite, ou porteuses d'une pathologie nécessitant une réduction du temps de travail afin d'accommoder travail et vie quotidienne, confort de vie et intégration sociale. Par ailleurs, nous notons une augmentation du nombre de personnes accompagnées qui ne travaillent pas. Pour certaines d'entre elles, elles ont démissionné, mais pour d'autres cela est dû à leurs difficultés d'intégrer le monde du travail.

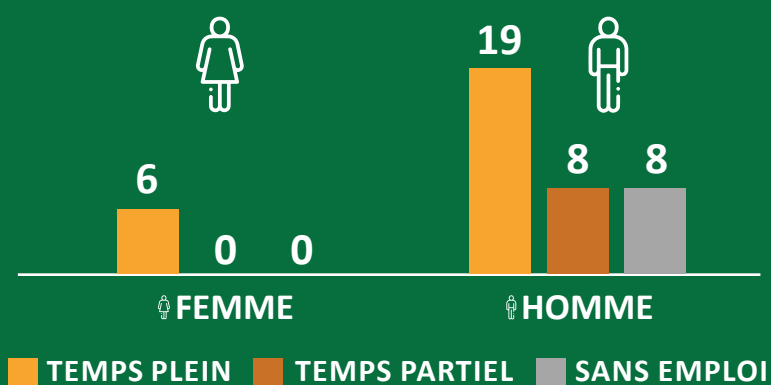
NATURE DU HANDICAP



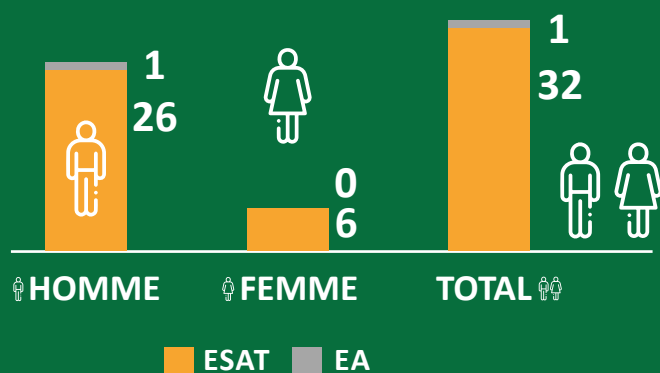
LES SOINS



TEMPS DE TRAVAIL

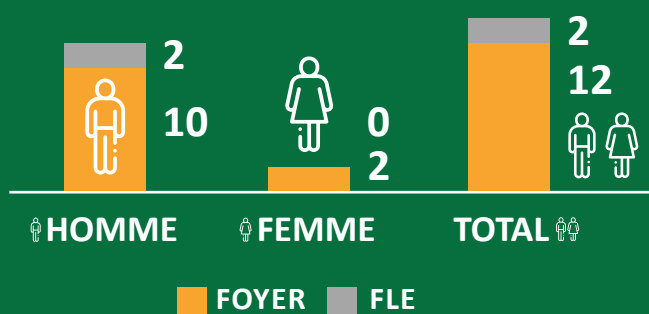


RÉPARTITION ESAT / EA



La quasi-totalité des personnes accompagnées salariées travaillent au sein de l'ESAT. Seul un bénéficiaire du FLE est salarié de l'Entreprise Adaptée et vit seul en appartement.

LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET/OU CULTURELLES



La moitié des résidents du Foyer pratiquent en temps normal une activité sportive et/ou culturelle. Dans un souci d'intégration et d'inclusion, il est proposé de s'inscrire dans les activités proposées par les associations locales.

Nous sommes partenaires du Comité départemental sport adapté, qui met en place des animations sportives ponctuelles.

Par ailleurs, régulièrement, des activités en petits groupes sont proposées par les membres de l'équipe éducative (marche, petites randonnées, visites, bowling, cinéma, spectacles et concerts, ...).

Sur le FLE, les bénéficiaires participent essentiellement à des activités proposées par l'équipe éducative le jeudi soir ou le samedi. On observe chez ces personnes une difficulté à s'engager dans une activité suivie dans le cadre d'une démarche personnelle.

D'une manière générale, il s'agit de promouvoir auprès des résidents et bénéficiaires l'espace loisir/détente, au-delà de la vie institutionnelle et de favoriser l'autonomie, la vie sociale, la curiosité... leur permettre de faire des rencontres et de se faire plaisir. Concernant les congés et vacances, en dehors des liens entretenus auprès de familles, un certain nombre de résidents et bénéficiaires sont accompagnés dans leur démarches pour s'inscrire à des séjours adaptés en fonction de leurs souhaits.

Plusieurs évènements sont à souligner pour compléter ces données :

- Le travail conjoint ESAT/Foyer s'est poursuivi pour la mise en œuvre de « stages » d'expérimentation et d'admission.

Cette collaboration entre les structures a permis de confirmer et de développer les accueils temporaires, de travailleurs de l'ESAT et de personnes en situation de handicap désireuses d'une admission en ESAT avec pour conséquence une augmentation du taux d'occupation.

- L'absence prolongée du médecin Psychiatre fait toujours défaut pour les équipes et les personnes accompagnées.
- Les travaux d'écriture du Projet d'établissement ont continué, sous la guidance de Mme KORNMAN du cabinet PROBE.
- Les travaux de construction du nouveau foyer ont débuté courant 2022 avec une prévision d'ouverture au mois de septembre 2023. L'équipe et les résidents commencent à se projeter sur le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux.

FOYER LOGEMENTS COLLECTIFS

L'année 2022 a elle aussi été marquée par l'épidémie de Covid, même si l'intensité n'a pas été la même ; nous avons donc maintenu le respect des gestes barrières, des séries de tests pour résidents et salariés et l'obligation de procéder à des mises à l'isolement pour certaines personnes déclarées positives. Heureusement, la pression a diminué en cours d'année et à compter du dernier trimestre, nous avons pu reprendre une vie "normale", tout en restant vigilants.

Par ailleurs, concernant le fonctionnement, nous avons dû pallier l'absence de 3 professionnels, une éducatrice spécialisée et une AMP en arrêt longue maladie, cette dernière ayant fait valoir ses droits à la retraite au mois de décembre. Une monitrice éducatrice ayant démissionné en fin d'année, la direction a donc procédé à l'embauche de 2 personnes, ce qui a permis de stabiliser l'équipe, le tout renforcé par le retour d'une éducatrice spécialisée en congés maternité (avril à décembre). Il a donc fallu fonctionner avec une équipe éducative constituée pour moitié de remplaçants en faisant en sorte que cela ait le moins d'impacts négatifs sur le bien-être physique et psychique des résidents.

Nous avons fait en sorte dans ce contexte de maintenir les axes d'accompagnement énoncés dans le Projet d'Etablissement notamment autour des concepts d'autodétermination, de santé et bien-être, d'autonomie et de participation sociale.

Il s'agissait également de s'appuyer sur une approche institutionnelle à confirmer, dans le sens où chaque professionnel de l'équipe élargie (intégrant le personnel d'entretien, le personnel de nuit, la secrétaire, ...) doit pouvoir être repéré et intervenir sur sollicitation des résidents. Les résidents eux-mêmes pouvant s'entraider et se soutenir. Nous avons donc travaillé tous ensemble sur le quotidien, notamment l'implication et la participation de chacun dans les différentes tâches, dans un esprit "collocation". *"Ce qui se crée dans la vie quotidienne, sorte de tissu social, a pour effet de favoriser des possibilités de rencontres."*¹

Le Foyer collectif doit être un lieu dynamique qui permette à chaque résident de construire un projet d'avenir et de limiter autant que faire se peut le temps d'hébergement sur le foyer pour se projeter sur un ailleurs, en tenant compte du rythme et des capacités de chacun. Nous avons donc accompagné sur l'année 26 personnes au total, dont certaines ne sont restées que quelques mois, ce qui leur a permis de se poser, le temps de s'orienter vers d'autres solutions correspondant mieux à leurs besoins. Le fait d'être un EANM nous autorise désormais à accompagner des personnes qui ne travaillent pas forcément en ESAT et permet de répondre en ce sens à des situations d'urgence. Ceci nous demande de repenser l'accompagnement au quotidien, les plannings de présence éducative sur l'ensemble de la journée.



Nous avons également accueilli des personnes embauchées à l'ESAT, suite à des périodes de stage ; ce sont de jeunes adultes, ce qui a pour effet de faire baisser la moyenne d'âge. Par contre, cela demande aux professionnels de se remettre en question, d'adapter l'accompagnement à de nouvelles sollicitations, mais également de jouer un rôle de médiation en fonction des différences générationnelles.

En partenariat avec l'ESAT, tout au long de l'année, nous avons continué d'accueillir des stagiaires en apprentissage sur le plan professionnel et en évaluation en vue d'un accueil en foyer d'hébergement.

Par ailleurs, après une mise en veille de 2 ans en lien avec la pandémie, nous avons commencé à réactiver le réseau et le partenariat. C'est essentiel pour viser une amélioration des prestations d'accompagnement et cela contribue à une ouverture de l'établissement sur l'extérieur (groupe d'échanges inter foyers, groupe de réflexion concernant l'accueil des stagiaires, Groupe d'échange des pratiques avec l'association Episode, ...).

Enfin, l'équipe et les résidents se projettent sur le déménagement futur dans le nouveau foyer, dont les travaux ont commencé au mois de juillet 2022.

L'emménagement est prévu au mois de septembre ou octobre 2023, bien distinct du lieu de travail pour les résidents travailleurs à l'ESAT, dans un cadre agréable, fonctionnel et adapté aux besoins des personnes accompagnées.

Ce déménagement est l'occasion de repenser le fonctionnement et l'accompagnement dans son ensemble en mettant en avant l'ouverture vers l'extérieur, l'inclusion sociale, la citoyenneté et la capacité pour chacun de développer les projets individuels. Chaque résident doit pouvoir participer à la réflexion et sa mise en application.

¹ Jean OURY : *Transfert, multiréférentialité et vie quotidienne dans l'approche thérapeutique de la psychose. Cahier de psychologie clinique. Ed De Boeck 2003/2 N°21*

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS

« Camiante, no hay camino... Se hace camino al andar. » Antonio Machado
« Cheminant, il n'y a pas de chemin... C'est en marchant que se fait le chemin »

L'année 2022 a permis à l'équipe du FLE de poursuivre le travail initié par l'équipe constituée fin 2021. Concernant l'année écoulée nous retenons deux thèmes principaux qui nous ont particulièrement mobilisés. D'une part, l'année a été marquée par l'augmentation de la prise en charge médicale de certains bénéficiaires. D'autre part, l'équipe et les bénéficiaires ont été confrontés à la difficulté de trouver de nouveaux logements sur la commune.

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICAUX

Cette année, a été ponctuée par de nombreux suivis médicaux, dont un qui a particulièrement interpellé l'équipe.

On peut définir l'accompagnement médical par la nécessité d'aider et accompagner une personne confrontée à des épreuves intenses et marquantes comme l'est la maladie. Il est important de la soutenir dans les méandres et les aléas du parcours de santé.

Cet accompagnement renvoie à l'idée de réconfort et/ou de guide, ainsi qu'à celle de la relation.

L'organisation et le suivi médical n'est pas aisé. Prendre les rendez-vous médicaux est une étape importante pour rester en bonne santé.

Ainsi, sur le FLE, nous sommes attentifs au déroulé du suivi « courant », comme les rendez-vous chez le dentiste, rendez-vous chez l'ophtalmologiste, faire une prise de sang une fois par an... Chaque personne bénéficie d'un suivi médical qui lui est propre.

L'accompagnement médical des éducateurs est indispensable à la qualité de vie des bénéficiaires. Il doit faire preuve de professionnalisme et de sens des responsabilités pour gérer toutes sortes de situations délicates.

Il est important que chaque éducateur soit au clair avec les différents rendez-vous, afin d'effectuer l'accompagnement adéquat. Nous utilisons, pour cela, plusieurs supports pour garantir aucun oubli.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les infirmières du village, les médecins généralistes et les spécialistes quand cela est possible.

Nous permettons ainsi, une meilleure compréhension du rendez-vous pour la personne (et parfois pour les proches) ainsi qu'un meilleur suivi, en validant via un compte rendu, ce qui a été convenu lors du rendez-vous. Nous reparlons, ainsi, de ce qui a été évoqué pendant la rencontre.

En ce sens, il est important de :

- Connaître la personne accompagnée,
- Accepter le respect à la différence (culturelle, sociale, approche du corps et de la maladie...)
- Comprendre la logique de l'autre, reconnaître les non-dits, et les respecter.
- Sécuriser la personne
- Mobiliser ses ressources, son environnement, en rapport à sa situation.
- Mobiliser les ressources de la personne face à un dysfonctionnement passager et non se substituer à elle en lui fournissant une solution.

Nous sommes aussi présents sur les accompagnements au « long cours ».

Cette année, un bénéficiaire a été victime d'un accident professionnel. Lors des examens, une grosseur sur un rein a été découverte. Une biopsie a révélé que c'était une tumeur maligne qu'il fallait enlever. A la suite de plusieurs examens et de rencontres avec le spécialiste, de nombreuses discussions avec la psychologue du service et les éducateurs, cette personne a fait le choix d'un protocole de soins, qu'il poursuit encore à ce jour. Les soins et le rétablissement ont duré plus de 9 mois. À ce jour, il nécessite encore un suivi régulier. Cette situation a exigé de la part de l'équipe, une capacité à combiner « savoir-faire » et « savoir-être » lui permettant de s'adapter à une situation nouvelle.

Accompagner, ce n'est pas précéder la personne, lui indiquer un itinéraire, ni connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas. C'est l'aider à s'approprier la démarche.

Faire un bout de chemin avec lui, et le respecter dans ce qu'il a à vivre, c'est reconnaître son existence en tant que telle avec ses différences.

Cet accompagnement est une démarche relationnelle qui s'inscrit dans le projet de l'autre. Il évoque le respect, la proximité, la bienveillance, le non-jugement, la conservation de son autonomie.

La notion « d'accompagnement médical », s'ajuste à chaque situation, c'est une notion singulière qui s'invente avec chaque personne, c'est co-construire une décision, une conduite à tenir. Dans ce cas là, l'accompagnement à un rôle de facilitateur.

Durant cette année 2022, l'équipe du FLE a pu être confrontée à la problématique de l'offre limitée de logements sur Florensac et alentours. En effets les bénéficiaires du FLE sont pour la plupart locataires au sein du village, ce qui nous amène à travailler régulièrement avec des bailleurs privés. Actuellement sur les 12 personnes accompagnées 10 sont locataires via des bailleurs privés, 1 bénéficie d'un logement HLM et 1 est propriétaire.

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS (SUITE)

LOGEMENT

Plusieurs cas de figure se sont présentés concernant la nécessité de rechercher de nouveaux logements :

- D'une part, une recherche de logements pour les nouveaux arrivants, qui sollicitent l'accompagnement du FLE. Début janvier 2022 nous avons accueilli un nouveau bénéficiaire qui souhaitait s'installer sur Florensac. Nous avons pu nous appuyer sur le réseau de propriétaires pour l'aider à trouver un logement. Plus récemment, nous avons reçu une demande de suivi d'un jeune adulte qui vit en famille d'accueil et qui projette de s'installer en colocation. Il recherche un logement adapté à son projet afin que chaque colocataire puisse bénéficier de son intimité.
- D'autres bénéficiaires souhaitent changer de logement pour convenance personnelle. Ils aspirent à avoir un logement plus grand, qui correspond à leurs nouvelles envies, cela concerne deux bénéficiaires actuellement.
- Deux autres bénéficiaires sont en recherche d'un bien à acheter. L'un d'entre eux a des problèmes de santé qui l'obligent à rechercher un logement de plain-pied, ce qui limite les offres disponibles pour lui.
- Cette année, deux propriétaires ont formulé le souhait de vendre leur bien, sans renouveler le bail pour les locataires. Ces déménagements, sur le court ou moyen terme, nous ont donc mobilisés sur la nécessité de trouver de nouveaux logements pour au moins 3 des bénéficiaires.

A travers ces exemples, on peut voir que la recherche de nouveaux logements a concerné plus de la moitié des personnes suivies et va continuer de nous mobiliser dans les mois à venir. D'un point de vue géographique, le secteur d'intervention du FLE est localisé essentiellement sur la commune de Florensac. Etant un service de proximité, nous sommes attentifs à ne pas trop nous éloigner de ce secteur, cela aurait un impact sur l'accompagnement proposé. Cependant il nous arrive d'étendre nos recherches dans les communes voisines, en fonction de la situation de la personne que nous accompagnons.

Le marché du logement est restreint sur la commune. En effet peu de logements sont disponibles à des prix correspondant aux revenus des bénéficiaires, tout en proposant les prestations souhaitées. Concernant les offres en agence immobilière, au moment de nos recherches, aucun logement n'était disponible selon les critères recherchés.

Cette année nous avons donc travaillé essentiellement en lien direct avec des propriétaires du parc privé. Grâce à un réseau construit depuis plusieurs années, des propriétaires privilégient l'accessibilité aux bénéficiaires de l'association. Le fait que les personnes bénéficient d'un suivi par le FLE ou d'une mesure de protection, rassure souvent les bailleurs. En pratique, l'équipe du FLE permet de créer une certaine médiation lorsque la personne rencontre des difficultés dans son logement et accompagne la personne à gérer l'aspect administratif.

Auprès de certains propriétaires, qui sont souvent sollicités par leurs locataires, il est parfois nécessaire d'instaurer un dialogue pour expliquer, rassurer, sensibiliser et déconstruire certaines représentations liées au handicap.

Durant plusieurs mois nous avons été en difficulté pour trouver un logement à un des bénéficiaires qui devait déménager. Peu ou pas d'offre malgré les recherches en agences ou sur les annonces. A ce titre, le réseau de propriétaires a pu être utile en dernier recours, même si la personne a dû faire quelques concessions sur son choix d'appartement.

Au vu de la problématique qui concernait plusieurs bénéficiaires, nous avons pu notamment passer par les réseaux sociaux pour partager une annonce. Cela a permis de prendre contact avec de nouveaux propriétaires afin d'aider les bénéficiaires dans leurs recherches. Finalement, nous sommes passés d'une pénurie de logements à une plus grande disponibilité en quelques mois. Cela traduit les aléas de l'offre et de la demande, avec lesquels nous devons composer, tout comme les personnes accompagnées.

Concernant le mode d'habitat proposé, depuis plusieurs années, en lien avec les évolutions observées et les besoins formulés par certains bénéficiaires, des propositions émergent de la part des équipes.

A titre d'exemple, la possibilité de créer des colocations pourrait être pertinente pour certains bénéficiaires du foyer collectif qui ne se sentent pas de vivre seul en appartement. Passer d'un collectif à un logement individuel est compliqué pour certains. Un habitat partagé ou de proximité, dans un même bâtiment, pourrait constituer une alternative. Certains bénéficiaires du FLE pourraient s'appuyer sur ce type d'habitat pour développer davantage de liens sociaux ou rompre la solitude.

Fin 2022, nous avons été sollicités par une propriétaire avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. Habituellement elle mettait à disposition des chambres d'hôtes, situées dans un même immeuble, pour des bénéficiaires en période de stage au FLE.

Elle souhaiterait mettre à disposition ses appartements sur le long terme, pour louer à des bénéficiaires d'AVH et des personnes âgées. Ce projet pourrait intéresser certains bénéficiaires du FLE, pour qui la solitude constitue un frein ou un facteur de repli sur soi. Ce nouveau projet est en cours d'élaboration avec la propriétaire.

Ce projet constitue une réponse parmi d'autres au besoin de logement et contribue à la réflexion autour du mode d'habitat proposé aux personnes que nous accompagnons. Pour nous, l'intégration des personnes au sein du village est à valoriser, même s'il ne relève pas d'un mode d'habitat unique mais à adapter en fonction de chacun. Les demandes des bénéficiaires passent de plus en plus par une distanciation avec un mode d'habitat institutionnalisé tout en ayant besoin d'un étayage favorisant le développement de liens sociaux de proximité.

Enfin, concernant les perspectives à venir, le nouveau projet architectural d'AVH et la construction de 4 nouveaux logements à proximité du foyer collectif peuvent constituer une piste de réflexion, cela ouvre le champ des possibles.

En conclusion, l'accompagnement médical, et le logement sont deux thématiques qui ont fortement mobilisé l'équipe, cette année.

Elles ont en point commun, le bien-être des personnes accompagnées, l'écoute et le recueil de leur parole pour instaurer une relation de confiance afin d'être au plus près de leurs besoins.

MASSIF Aurélien
SARRAMONA Sandrine
CONVERTINI Marie-C.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES PSYCHOLOGUES

LES PSYCHOLOGUES ET L'INSTITUTION

Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psy » dans l'institution.

Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Le psychologue clinicien vise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et tente de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet.

Du côté institutionnel, ses missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

Ainsi, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive.

Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auquel participe le psychologue. Pour autant, ces projets, ces procédures sont prises dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Le psychologue a pour fonction de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejourné et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ». Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les psychologues peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté.



Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes.

Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir. Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴.

Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir. Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement.

Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre. Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire.

C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclairer de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne.

« La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même »⁵.

Laure FERNANDEZ et Corinne GAMBICCHIA
Psychologues cliniciennes

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in *Bulletin de psychologie*, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p8.

ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité autorisée	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365	365	365	365	365	365
Nombre théorique de journées	12775	12775	12810	12775	12775	12775	12810	12775	12775
Nombre de journées autorisées	10189	10311	10311	10343	10401	10218	10218	10008	9810
Nombre de journées réalisées	10157	10513	10532	9841	9842	10341	9810	9764	10612
Taux d'occupation réel en %	79,51 %	82,29 %	82,22 %	77,03 %	77,00 %	80,95 %	76,58 %	76,43 %	83,06 %
Écart retenu / réel	+ 32	+ 202	+ 221	- 502	- 559	+ 123	- 408	- 244	+802

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ

	JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	JOURNÉES RÉALISÉES
INTERNAT	9810	10612
STAGE D'ÉVALUATION	0	271
TOTAL EN JOURNÉES	9810	10341

PARTIE II

ANALYSE DU RÉSULTAT

Le tableau ci-dessous indique l'écart entre le prévisionnel et le réalisé au niveau des recettes et des dépenses.

Les **dépenses** sont supérieures de **27 017 €** à l'autorisé

Les **recettes** sont supérieures de **145 091 €** à l'autorisé.

DÉPENSES		RECETTES	
AUTORISÉ	902 589 €	AUTORISÉ	902 589 €
RÉALISÉ	929 606 €	RÉALISÉ	1 047 680 €
ÉCART	+ 27 017 €	ÉCART	+ 145 091 €

DÉPENSES

Différents surcoûts ont pesé sur les groupes 1, 2 et 3. L'écart se répartit ainsi dans les différents groupes :

Groupe 1 : **+ 24 208 €**

Groupe 2 : **- 11 608 €**

Groupe 3 : **+ 14 417 €**

RECETTES

L'écart de **+ 145 091 €** provient essentiellement des produits de la tarification (+ 65 367 €), du financement par le conseil départemental des revalorisations salariales au titre de l'exercice 2022 (+ 49 879 €) et de recettes en atténuation (+ 29 844 €).

CHARGES DE PERSONNEL

La Convention Collective appliquée est celle du 15 mars 1966.

Le syndicat employeur est le NEXEM

Valeur de point retenue au Budget Exécutoire **3.82 €**

Taux de charges sociales

Taux réel : **49.89 %** pour 2022

Taux prévu au Budget Prévisionnel : **55.09 %**

Taux appliqué dans le cadre du Budget Exécutoire : **49.00 %**

Montant de la **charge nette de personnel** égal à **700 864 €**

BILAN DES PROMOTIONS CONVENTIONNELLES

Pour 2018, augmentation d'indice = 5 personnes

Pour 2019, augmentation d'indice = 5 Personnes

Pour 2020, augmentation d'indice = 10 Personnes

Pour 2021, augmentation d'indice = 7 personnes

Pour 2022, augmentation d'indice = 6 personnes

ETAT DE L'ABSENTÉISME

	NON CADRES 2022		CADRES 2022		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
ACCIDENT DU TRAVAIL						
MALADIE / COVID	125	1493			125	1493
TEMPS PARTIEL THÉRAP						
MATERNITÉ		126				126
PATERNITÉ						
CONGÉS PARENTAL						
ÉVÉNEMENT FAMILIAL		2				2
ENFANT MALADE		3				3
FORMATION			4	5	4	5
CONGES SANS SOLDE						
TOTAL	125	1624	4	5	129	1629

>>> EN HEURES

	NON CADRES		CADRES		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
DÉLÉGATION		13		5		18
GRÈVE						
TOTAL		13		5		18

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DU GROUPE II

	EXÉCUTOIRE 2022	VIREMENTS DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL 2022	ÉCART RÉEL EXÉCUTOIRE 2022	
				en €	en %
GROUPE II	745 977 €		734 370 €	- 11 608 €	- 1.56 %

Les SURCÔÛTS sur le groupe II s'expliquent en grande partie de la manière suivante :

- + 535 € personnel extérieur à l'établissement : frais de ménage du Foyer Logement Éclaté
- + 9 609 € personnel intérimaire : recours à l'intérim auprès de la société Melting
- + 1 600 € honoraires avocats
- + 291 € honoraires divers
- + 290 € honoraires expert-comptable et commissaire aux comptes
- + 5 682 € : recommandation patronale du 23/11/2022, validé au JO du 24/12/2022, portant sur la revalorisation du point de 3.82€ à 3.93€, et révision de l'indice de base à 403 et 413 pour l'internat
- + 7 365 € : indemnités de départ congés payés / quatre personnes pour démissions, une pour fin de période d'essai, une pour départ en retraite et une malheureusement décédée
- +31 972€ : revalorisation salariale base brute, montant chargé sur la base d'un taux moyen de charges retenues au niveau nationale de 84 % (avec un financement de 439 €/ETP), déduit des 1 836 € de charges à payer constater en 11 et 12/2022 ; cout total estimatif de 56 992 €, compensé par deux arrêtés du CD34 en recettes : arrêté Laforcade pour 7 378 € et arrêté conférences des métiers « sociaux éducatifs » pour 42 501 €.
- + 601 € : dans sa politique des ressources humaines, AVH s'engage dans la formation par l'alternance. Aussi, nous avons, en 2022, signé un contrat pour une apprentie en Master Ressources Humaines rattachée à la direction générale pour un an (quote-part ventilée sur l'ensemble du dispositif associatif) ; cette dépense est compensée par une recette en atténuation.
- + 94 047 € : correspondant, aux rémunérations des CDD de remplacement, ce surcoût s'explique par l'absence de salariés en congés maladie, absence de salariés en congés,... Même s'il est évident que nous ne remplaçons pas systématiquement les salariés absents (organisation interne, modification de planning), le poste remplacement est historiquement bas (2 975 € brut). L'évolution du public, notamment souffrant de psychopathologie nous oblige à modifier les anciennes pratiques en assurant un niveau d'encadrement minimum.

Les ÉCONOMIES sur le groupe II :

- - 6 973 € : variation provisions congés payés brut (brut + charges = - 9 104 €)
- - 6 092 € : poste psychiatre non remplacé à ce jour une réflexion est menée au niveau associatif, sur le redéploiement de ces postes
- - 21 293 € : ETP accordé pour un poste de moniteur éducateur, ce poste a été recruté en début d'année 2023.
- - 1 224 € : ETP accorde agent de service 0.07ETP attribué en 12/2022, lors du retour de budget la part du CD34
- - 17 958 € : indemnités journalières CPAM brut
- - 52 570 € : absence Maladie non maintenue
- - 8 889 € : absence maternité non maintenue, pour une salariée ayant moins d'un an d'ancienneté
- - 5 144 € : cotisations sociales en partie dues au non recrutement du poste de moniteur éducateur sur l'année 2022
- - 14 989 € : courant octobre 2021, une salariée du Foyer Ma Résidence a été mutée au SAVS de Sète. Le Foyer Ma Résidence et le SAVS, étant sous le même SIRET, et gérés de manière analytique en paie et en comptabilité, le paramétrage dans le logiciel de paie n'a pas été modifié ; par conséquent la charge a été supportée par le Foyer Ma Résidence à tort sur l'exercice 2021 ; les comptes étant clos au 31/12/2021 au moment où nous nous sommes rendus compte de l'erreur, une refacturation a été effectuée par le Foyer envers le SAVS sur l'exercice 2022.

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DES CHARGES DES GROUPES I & III

	RÉEL 2020	RÉEL 2021	RÉEL 2022	ÉVOLUTION RÉEL 2021 / RÉEL 2020		ÉVOLUTION RÉEL 2022 / RÉEL 2021	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	74 932 €	84 180 €	100 564 €	+ 9 248 €	+ 12.34 %	+ 16 384 €	+ 19.46 %
GROUPE 3	97 940 €	109 324 €	94 673 €	+ 11 384 €	+ 11.62 %	- 14 651 €	- 13.40 %

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I & III

	EXÉCUTOIRE 2022	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL 2022	ÉCART RÉEL EXÉCUTOIRE 2022	
				en €	en %
GROUPE 1	76 356 €		100 564 €	+ 24 208 €	+ 31.70 %
GROUPE 3	80 256 €		94 673 €	+ 14 417 €	+ 17.96 %

GROUPE 1

Analyse des surcoûts et économies

SURCOÛTS

- Eau : + 454 €
- Gaz : + 4 787 €
- Carburants : + 934 €
- Alimentation : + 5 209 €, en rapport avec l'augmentation de l'activité sur l'année 2022 (+ 802 journées d'accueil au sein de l'établissement)
- Produits d'entretien et petit matériel : + 1 932 €
- Fournitures de bureaux et informatiques : + 191 €
- Fournitures hôtelières : + 288 €
- Fournitures médicales : + 189 € (masques, gel hydro alcoolique,...) liées à la fin de la crise sanitaire en début d'année

SURCOÛTS (SUITE)

- **Stage dans d'autres établissements : + 7 182 €** ; il s'agit essentiellement de frais de séjour des résidents accueillis dans d'autres établissements.
- **Frais de mission réception : + 3 134 €**
- **Blanchisserie extérieure : + 502 €**
- **Alimentation extérieure : + 3 817 €**, en partie dû à l'augmentation de l'activité de l'établissement, et à une hausse des tarifs de notre prestataire de l'ordre de 6 %.

ÉCONOMIES

- **Électricité : - 1 044 €**, l'ensemble des dispositifs de AVH, ont adhéré il y a quelques années, à un groupement énergie, en lien avec UNADERE, afin de maîtriser nos coûts.

Il est à noter que ces contrats prendront fin en novembre 2023, et ne seront pas reconduits par nos fournisseurs d'énergie, par conséquent ces dépenses qui étaient maîtrisées jusqu'à aujourd'hui, risquent de ne plus l'être dans le futur. Nous sommes, actuellement à l'étude (en plus des aides proposées par le gouvernement type bouclier tarifaire...), avec notre partenaire UNADERE, afin de trouver la solution la moins coûteuse pour les mois et années à venir.

- **Fournitures éducatives et de loisirs : - 538 €**
- **Affranchissement et téléphonie : - 1 126 €**
- **Analyse de la pratique : - 1 797 €**

GROUPE 3

Analyse des surcoûts et économies

SURCOÛTS

- **Location Véhicules : + 2 175 €**
- **Locations immobilières : + 130 €**
- **Loyer terrain reconstruction Foyer Ma Résidence : + 1 308 €**, bail emphytéotique de mise à disposition d'un terrain par la commune de Florensac dans le cadre de la reconstruction du Foyer Ma Résidence
- **Matériel de transport : + 1 780 €**
- **Entretien et maintenance du bâtiment : + 4 440 €**
- **Maintenance : + 3 424 €**.
- **Assurance : + 786 €**, dû en partie au transfert du véhicule des résidents sur le budget de fonctionnement de l'établissement.
- **Assurance sur construction du nouveau Foyer : + 3 224 €**
- **Services bancaires et assimilés : + 751 €**
- **Charges de gestion courante : + 1 270 €**

ECONOMIES

- Location photocopieur : - 774 €
- Location Mobilière : - 1 074 € loyer logiciel de l'utilisateur
- Entretien et réparations autres : - 767 €
- Taxe foncière : + 409 €
- Dotation aux amortissements : - 1 504 €

PRODUITS DE LA TARIFICATION

L'écart de + 115 247 € s'explique par l'excédent :

- + 802 journées : + 65 368 €
- Prise en charge revalorisations salariales : + 49 879 €, se décomposant comme suit :
- Arrêté du 22/11/2022 « indemnités mensuelles métiers socio-éducatifs », pour un montant de 42 501 €
- Arrêté du 27/09/2022 revalorisation salariale dite « CTI Laforcade », pour un montant de 7 378 €

PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Recettes dites « en atténuation »

- Avantage en nature : + 1 977 €
- Produits d'hébergement (repas du soir, petit déjeuner, laverie, loyer, gestion locative) : + 9 321 €
- Aide à l'apprentissage : + 365 €
- Remboursement d'IJ CPAM : - 2 932 €
- Autre produits divers de gestion courante : + 5 211 €
- Remboursement IJ prévoyance : + 1 176 €
- Refacturation mise à disposition d'une salariée auprès d'une autre association pour une durée de deux : + 5 651 €
- Remboursement quote-part de salaire pris en charge par l'opco santé dans le cadre de formation : + 2 880 €
- Refacturation de quote-part de salaire de salarié mise à disposition sur d'autres établissement de l'association : + 1 082 €
- **Transfert de charges : + 4 219 €**, il s'agit des refacturations des frais de structures et refacturation de frais communs avec les autres établissements de l'association
- Remboursement sinistre assurance : + 893 €

INVESTISSEMENTS

Le montant autorisé sur l'année 2022 pour les investissements prévus au PPI 2019-2024 est de **36 700 € + 1 613 897 € d'immobilisation en cours lié à reconstruction du Foyer Ma Résidence :**

Les investissements réalisés pour 2022 s'élèvent à **825 710 €**

- Logiciel : **2 811 €**
- Installation technique de matériel et outillage : **2 910 €**
- Divers matériels de bureau et l'informatique : **4 551 €**
- Immobilisation en cours : **825 710 €**, ce qui porte le montant du projet de reconstruction à **1 004 289 €** au 31/12/2022. Le projet recalé en date du 30/03/2022, avec un rétro-planning qui prévoyait une livraison au 30/06/2023, ne devrait malheureusement être livré que dans le dernier trimestre 2023.

PARTIE III

SYNTHÈSE DU RÉSULTAT

Total classe 6 : **929 606 €**

Total classe 7 : **1 047 680 €**

RÉSULTAT COMPTABLE : + 118 074 €

Pondéré par :

Variation provision pour congés payés : - **9 104 €**

RÉSULTAT ADMINISTRATIF : + 108 970 €

Le gestionnaire demande l'affectation de cet excédent en réserve à l'investissement. Cela permettrait, entre autre, de ne pas dégrader nos fonds propres et donc notre FRI, surtout dans le contexte de la reconstruction du Foyer Ma Résidence en cours.

Rapport d'activité établi par
Didier Lucas, Directeur du Foyer Ma Résidence
Fait à Florensac, le 21 avril 2023



avh34.org